




Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 
ID : 011-211103676-20200730-2020019-AR

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE SAISSAC

ARRETE MUNICIPAL N° 2020-019
Ouverture d'un poste de secours pour la
saison 2020

Le Maire de la Commune de SAISSAC,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.23 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les dates et horaires de surveillance de la plage du Lampy disposant d'un poste de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dates d'ouvertures du poste de secours situé sur la plage du Lampy seront du 01 Août 2020 au 30 août 2020.

ARTICLE 2 : Les horaires du poste de secours seront les suivants : de 15 heures à 19 heures. La flamme de couleur verte, jaune ou rouge signale l'ouverture effective du poste de secours.

ARTICLE 3 : la secrétaire de Mairie est chargée de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Représentant de l'Etat pour contrôle de légalité, à Monsieur le Président du S.D.I.S. pour mise en œuvre, à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de SAISSAC et affiché en Mairie et sur le poste de secours du Lampy.

Saissac, le 30 juillet 2020

Par délégation du Maire, l'adjoint au Maire

Caroline HERMET



Acte rendu exécutoire par :

- Transmission au Représentant de l'Etat le 31 juillet 2020
- Publication : 31 juillet 2020
- Notification le 31 juillet 2020